CCAS DE MESSERY
Haute-Savoie

Envoyé en préfecture le 21/02/2023
Reçu en préfecture le 21/02/2023
Affiché le
ID : 074-267400760-20230131-DE_20230131_01B-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération n° 1 bis
Réunion du 31 janvier 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-quatre janvier, à dix-neuf heures, le Comité Communal d'Action Sociale de Messery, dûment convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Mme Nathalie VUARNET, Vice-Présidente.

Etaient présents : Mmes Nathalie VUARNET, Lucille SCHEFZICK, Nathalie REYNAUD et M. Claude GERARD, membres élus, et Mmes Chantal CHEVAUX, Marie-Rose REDON, Elisabeth LANVERS, Valérie DURET et Danielle BOCQUET, membres nommés.

Etaient absents : M. Serge BEL et Roseline MEGHEZZI

Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de membres présents : 9
Nombre de suffrages exprimés : 9
Date de la convocation : 16 janvier
Secrétaire de séance : Mme SCHEFZICK Lucille

1 – Contrat de sous-location d'un logement de Haute-Savoie Habitat :
(Délibération n°1 bis annule et remplace la délibération n°1 du 31.01.2023 reçue en sous-préfecture le 03.02.2023 pour erreur matérielle)

CONSIDERANT le bail signé le 11/10/2010 avec Haute-Savoie Habitat pour la location d'un appartement de type II à l'Andalouse avec effet au 15/10/2010,

VU le contrat de sous-location au profit de Mme BRACQ Delphine née le 08/07/1992 pour une durée d'une année,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

ACCEPTE de sous-louer ce logement à compter du 01/02/2023.

DIT que le montant du loyer est de 414.01 € auquel s'ajoutent les charges locatives et éventuellement les réparations locatives,

AUTORISE M. le Président à signer le contrat correspondant avec l'intéressée.

Ainsi fait délibéré et signé, les jours, mois et an que dessus par les membres présents

Serge BEL
Président du CCAS

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
MESSERY
74140